



---

Division de la vérification  
S/683/2008  
27 mars 2008  
FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

**NOTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL****SITUATION DES LABORATOIRES DÉSIGNÉS POUR L'ANALYSE  
DES ÉCHANTILLONS AUTHENTIQUES**

1. La Conférence des États parties a défini, à sa première session, les conditions dans lesquelles les laboratoires peuvent demander à être désignés (C-I/DEC.60, 61, 62 et 65, tous datés du 22 mai 1997) et, à sa cinquième session (C-V/6 du 19 mai 2000), a chargé le Conseil exécutif ("le Conseil") d'adopter une décision relative aux critères régissant la désignation des laboratoires pour l'analyse des échantillons authentiques. Le Conseil a adopté cette décision à sa vingtième session (EC-XX/DEC.3 du 28 juin 2000).
2. Lors de la désignation des laboratoires appelés à analyser les échantillons authentiques, et conformément à C-I/DEC.61 et C-I/DEC.65, le Directeur général vérifie :
  - a) que le laboratoire a mis en place un système d'assurance qualité conforme aux normes pertinentes (ISO/CEI 17025:2005, ILAC-G 13:2000 ou équivalent) et obtenu d'un organisme d'homologation internationalement reconnu un agrément valide aux fins d'exécuter les tâches pour lesquelles il brigue le statut de laboratoire désigné, c'est-à-dire l'analyse d'agents de guerre chimique et de composés connexes dans divers types d'échantillons;
  - b) que le laboratoire a obtenu des résultats satisfaisants aux essais d'aptitude de l'OIAC.
3. Un laboratoire doit participer au programme d'essais d'aptitude au moins une fois par année civile. Aux termes de l'alinéa *d* du paragraphe 4 de la pièce jointe à C-I/DEC.65, une cote de trois A, ou deux A et un B aux trois derniers essais consécutifs du laboratoire est considérée comme étant un résultat satisfaisant.
4. Quand un laboratoire désigné obtient des résultats insuffisants lors d'un essai d'aptitude, il peut être temporairement suspendu mais conserver son statut de laboratoire désigné, ou se voir retirer son statut de laboratoire désigné, conformément aux principes directeurs spécifiés dans EC-XX/DEC.3. Dans ce cas, le laboratoire, également conformément aux termes de EC-XX/DEC.3, ne peut plus être sélectionné



par le Directeur général pour recevoir et analyser les échantillons authentiques de l'OIAC. Il peut toutefois accomplir d'autres tâches, qui sont énoncées dans C-I/DEC.67 du 22 mai 1997.

5. Le vingt-deuxième essai officiel d'aptitude de l'OIAC étant achevé, le Directeur général souhaite informer les États membres de la situation actuelle des laboratoires désignés pour l'analyse des échantillons authentiques. Dix-neuf laboratoires de 17 États membres sont désignés, dont six sont temporairement suspendus.

## LABORATOIRES DÉSIGNÉS

Laboratoire	État partie
1. Institut de recherche des armées sur les techniques de protection et la protection contre les armes NBC <sup>1</sup> (WIS)	Allemagne*
2. Département des laboratoires de défense (DLD)	Belgique
3. Laboratoire de chimie analytique de l'Institut de recherche sur la défense chimique (RICD)	Chine
4. Laboratoire d'analyse des substances toxiques – Académie scientifique de médecine militaire, Institut de pharmacologie et de toxicologie (AMMS)	Chine
5. Laboratoire de vérification des armes chimiques, Usine nationale "la Marañosa"	Espagne*
6. Centre d'analyses chimiques et biologiques de médecine légale d'Edgewood	États-Unis d'Amérique*
7. Laboratoire national Lawrence Livermore, Université de Californie	États-Unis d'Amérique
8. Laboratoire de contrôle chimique et analytique de l'Université militaire pour la radioprotection et la protection chimique et biologique, Centre de recherche militaire	Fédération de Russie
9. Institut finlandais pour la vérification de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (VERIFIN)	Finlande
10. Centre d'Études du Bouchet (CEB)	France
11. Laboratoire VERTOX, Établissement de recherche-développement en défense	Inde
12. Laboratoire TNO de défense, de sécurité et de sûreté	Pays-Bas

<sup>1</sup> NBC = nucléaires, biologiques et chimiques

\* Un astérisque en regard du nom d'un État partie signifie que le laboratoire est temporairement suspendu en raison de résultats insuffisants obtenus lors d'un essai d'aptitude et qu'il ne sera pas sélectionné pour recevoir des échantillons prélevés pour une analyse hors site tant qu'il n'aura pas satisfait à nouveau au critère énoncé à l'alinéa *b* du paragraphe 2 ci-dessus.

<b>Laboratoire</b>	<b>État partie</b>
13. Institut militaire de chimie et de radiométrie - Laboratoire pour la vérification de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques	Pologne*
14. Laboratoire d'analyse chimique, Département CB, Agence de recherche sur la défense	République de Corée*
15. Institut de recherche sur les synthèses organiques, Centre d'écologie, de toxicologie et d'analyse (CETA)	République tchèque*
16. Département des systèmes chimiques et biologiques du laboratoire scientifique et technologique pour la défense (Dstl) de Porton Down	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
17. Laboratoire de vérification, Laboratoires nationaux DSO	Singapour
18. Institut suédois de recherche de la défense nationale (FOI), Département de la protection contre les armes NBC	Suède
19. Laboratoire Spiez, Établissement suisse de défense/ protection contre les armes NBC	Suisse

6. Les cotes obtenues par les laboratoires désignés lors des essais officiels d'aptitude sont annexées à la présente note.

Annexe : Cotes obtenues par les laboratoires désignés aux essais officiels d'aptitude

Annexe

COTES OBTENUES PAR LES LABORATOIRES DÉSIGNÉS AUX ESSAIS OFFICIELS D'APTITUDE

Laboratoire	État partie	10 <sup>e</sup> essai (2001)	11 <sup>e</sup> essai (2002)	12 <sup>e</sup> essai (2002)	13 <sup>e</sup> essai (2003)	14 <sup>e</sup> essai (2003)	15 <sup>e</sup> essai (2004)	16 <sup>e</sup> essai (2004)	17 <sup>e</sup> essai (2005)	18 <sup>e</sup> essai (2005)	19 <sup>e</sup> essai (2006)	20 <sup>e</sup> essai (2006)	21 <sup>e</sup> essai (2007)	22 <sup>e</sup> essai (2007)
Institut de recherche des armées sur les techniques de protection et la protection contre les armes NBC <sup>1</sup> (WIS)	Allemagne	-	A	A	A	-	A	-	A	-	C	-	B	A
Département des laboratoires de défense (DLD)	Belgique	-	A	A	-	A	-	A	-	A	-	B	-	A
Laboratoire de chimie analytique de l'Institut de recherche sur la défense chimique (RICD)	Chine	A	-	A	-	A	A	-	-	A	-	A	A	-
Laboratoire d'analyse des substances toxiques – Académie scientifique de médecine militaire, Institut de pharmacologie et de toxicologie (AMMS)	Chine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	B	A	A	-
Laboratoire de vérification des armes chimiques, Usine nationale "la Marañosa"	Espagne	B	A	A	-	B	-	A	-	A	-	C	C	A
Centre d'analyses chimiques et biologiques de médecine légale d'Edgewood	États-Unis d'Amérique	-	A	-	A	-	A	-	A*	A	C	A	A	-
Laboratoire national Lawrence Livermore, Université de Californie	États-Unis d'Amérique	A	A	B	-	A	-	A	-	A	-	B	-	A
Laboratoire de contrôle chimique et analytique, Centre de recherche militaire	Fédération de Russie	C	-	B	-	A	A	-	A	-	-	B	-	A
Institut finlandais pour la vérification de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (VERIFIN)	Finlande	A	A*	A	-	A	-	A	-	A	-	A	-	A

<sup>1</sup> NBC = nucléaires, biologiques et chimiques

\* Cette cote indique que l'assistance fournie par le laboratoire a été satisfaisante pendant l'essai d'aptitude mais ne peut être prise en compte en vue de la désignation, étant donné qu'une cote obtenue lors d'une assistance précédente au cours des trois essais antérieurs auxquels a participé ce laboratoire a été utilisée en vue de la désignation (voir l'alinéa c du paragraphe 5 de C-I/DEC.65, qui précise que "les laboratoires ne peuvent pas utiliser l'évaluation des performances [sic] pour la préparation des échantillons ou l'évaluation des résultats analytiques pour plus d'un essai sur les trois derniers essais d'aptitude consécutifs").

Laboratoire	État partie	10 <sup>e</sup> essai (2001)	11 <sup>e</sup> essai (2002)	12 <sup>e</sup> essai (2002)	13 <sup>e</sup> essai (2003)	14 <sup>e</sup> essai (2003)	15 <sup>e</sup> essai (2004)	16 <sup>e</sup> essai (2004)	17 <sup>e</sup> essai (2005)	18 <sup>e</sup> essai (2005)	19 <sup>e</sup> essai (2006)	20 <sup>e</sup> essai (2006)	21 <sup>e</sup> essai (2007)	22 <sup>e</sup> essai (2007)
Centre d'Études du Bouchet (CEB)	France	A	A	–	A	–	–	A	–	A	–	A	–	A
Laboratoire VERTOX, Établissement de recherche-développement en défense	Inde	D	C	B	A	C	s'est désisté	A	A	A	C	A	A	A
Laboratoire TNO de défense, de sécurité et de sûreté	Pays-Bas	A	–	A	–	A	–	B	–	A	A	–	–	A
Institut militaire de chimie et de radiométrie - Laboratoire pour la vérification de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques	Pologne	A	–	C	A	–	A	–	–	A	–	C	–	A
Laboratoire d'analyse chimique, Département CB, Agence de recherche sur la défense	République de Corée	–	A	A	–	A	A	–	–	B	C	–	C	–
Institut de recherche sur les synthèses organiques, Centre d'écologie, de toxicologie et d'analyse (CETA)	République tchèque	B	–	B	–	D	–	B	–	A	–	C	–	D
Département des systèmes chimiques et biologiques du laboratoire scientifique et technologique pour la défense (Dstl) de Porton Down	Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	–	A*	A	–	A	–	A	–	A	–	B	–	A
Laboratoire de vérification, Laboratoires nationaux DSO	Singapour	A	A	A	–	A	A	–	–	A	–	A	A	–
Institut suédois de recherche de la défense nationale (FOI), Département de la protection contre les armes NBC	Suède	A	–	C	–	A	–	A	–	B	A	–	–	A
Laboratoire Spiez, Établissement suisse de défense/protection contre les armes NBC	Suisse	A	–	A	–	A	A	–	–	A	A	–	A	–

-----0-----